

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°003/ARCEP/PRMP/2021 du 27 DECEMBRE 2021**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET POUR LA CONCEPTION ET LE DEVELOPPEMENT
D'UN OUTIL APPLICATIF POUR LA COMPARAISON ET LA SIMULATION DES
TARIFS DE SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

1. L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) dispose des fonds sur le budget 2021, afin de financer les travaux d'assistance d'un cabinet pour la conception et le développement d'un outil applicatif de comparaison et de simulation de tarifs des services de communications électroniques, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour lequel la DP est publiée.
2. Le Soumissionnaire aura pour mission de concevoir, développer, installer et mettre en service un simulateur tarifaire. Ce simulateur tarifaire est un outil en ligne (portail web) de comparaison tarifaire des services de communications électroniques (mobiles et Internet) disponibles à la vente sur le marché togolais. Le simulateur doit permettre aux consommateurs de visualiser les offres disponibles sur le marché et les tarifs y afférents par le biais d'une interface publique accessible gratuitement à partir d'ordinateurs, tablettes et/ou smartphones.
3. Le projet devra aboutir :
 - à la conception et au développement d'un simulateur tarifaire en ligne et hors ligne ;
 - à la mise à disposition en téléchargement d'un client mobile (Android et iOS) du simulateur ;
 - à la conception et mise en place d'une base de données sur les tarifs et plans tarifaires des services de communications électroniques des opérateurs mobiles et FAI ;
 - à la mise en place d'une plateforme de collecte et de présentation des données.

A la fin de la mission, le Soumissionnaire doit mettre à disposition :

- le simulateur tarifaire en ligne accessible via le web et le mobile
- la base de donnée et les applications (serveur et cliente) ;
- les codes sources ;
- les matériels ;
- les documents projets en langue française ;
- un Rapport d'exécution de la mission.

Il doit procéder au transfert de compétences

4. Le Soumissionnaire aura à développer une application client/serveur (client léger et mobile) interfacée avec des bases de données. Cet outil permettra :
 - au régulateur de mettre à jour les tarifs proposés par les opérateurs ;

- aux opérateurs de saisir leurs tarifs et plans tarifaires soumis à l'ARCEP et de les tenir à jour à la fois dans la base de données du simulateur et sur leur site web permettant d'assurer des liens entre les tarifs affichés sur le simulateur et les détails des plans tarifaires correspondants sur leur site web auxquels les consommateurs peuvent accéder par un clic sur le simulateur ;
- aux consommateurs de consulter les tarifs proposés par les opérateurs, de simuler et de comparer en ligne et/ou hors ligne les offres tarifaires des différents opérateurs mobiles et FAI selon les critères définis ou par un modèle d'autoapprentissage intégré.

Ceci nécessite d'avoir :

- un moteur de simulation et de comparaison des plans tarifaires
- un module de présentation d'interface web ;
- une application mobile ;
- une base de données tarifaires ;
- un module de ranking ;
- un module d'administration ;
- un module de reporting statistiques

L'application sera modulable, notamment avec la possibilité d'intégrer de nouvelles fonctionnalités.

5. Les candidats intéressés sont invités à consulter le Dossier de Demande de Proposition sur le site de l'ARCEP www.arcep.tg.
6. Le Soumissionnaire doit avoir réalisé au cours des cinq dernières années, au moins deux (2) projets similaires, notamment, la conception et le développement de portail et d'interface web complexes incluant la mise en œuvre de bases de données relationnelles et d'API connectés à des systèmes externes.

Il doit avoir réalisé, au moins un projet de conception et de développement d'un simulateur tarifaire. A cet effet, il doit mettre à la disposition de l'Autorité de régulation les liens des applications ou systèmes d'information développés. **Cette exigence constituera un aspect important de la DP pour laquelle l'ARCEP se réserve le droit de rejeter un dossier.**

Il doit disposer de connaissances avérées dans la facturation des services de communications électroniques incluant tous les développements logiciels ainsi que les services liés aux structures tarifaires, aux contrôles de la tarification, à l'analyse tarifaire et/ou à l'assistance technologique pour la commercialisation des services de communications électronique.

Il doit présenter pour chaque mission similaire et pertinente réalisée, une attestation de bonne fin d'exécution délivrée par les institutions pour le compte desquelles ces missions ont été réalisées.

7. Le Soumissionnaire doit disposer d'une équipe présentant différents types de profils permettant d'exécuter convenablement le projet. L'équipe doit inclure au minimum les profils suivants :
 - un chef de projet avec une expérience IT minimum de 10 ans et ayant déjà conduit à terme au cours des 3 dernières années au moins un (01) projet de développement ou d'intégration d'une application d'architecture similaire n-tiers ;
 - un programmeur avec une expérience minimum de 5 ans et ayant participé au cours des 3 dernières années à un projet similaire. Une description complète de l'apport du candidat au poste sera présentée. Tout autre référence ou justificatif prouvant les aptitudes du candidat peuvent être pourvues.

- un administrateur de bases de données avec une expérience de 3 ans minimum et ayant participé au cours des 3 dernières années à un projet similaire. Une description complète de l'apport du candidat au poste sera présentée. Tout autre référence ou justificatif prouvant les aptitudes du candidat peuvent être pourvues.
 - un spécialiste en tarification des services de télécommunications avec une expérience minimum de 5 ans et ayant participé au cours des 3 dernières années à un projet similaire. Une description complète de l'apport du candidat au poste sera présentée. Tout autre référence ou justificatif prouvant les aptitudes du candidat peuvent être pourvues.
 - un graphiste d'interfaces web avec une expérience minimum de 3 ans et ayant participé au cours des 3 dernières années à un projet similaire. Une description complète de l'apport du candidat au poste sera présentée. Tout autre référence ou justificatif prouvant les aptitudes du candidat peuvent être pourvues.
8. Les candidats peuvent se mettre en groupement pour renforcer leurs compétences respectives.
 9. A l'issue de l'évaluation, un candidat sera retenu selon la méthode de sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité-coût).
 10. Les candidats intéressés par le présent AMI, et répondant aux exigences, peuvent télécharger le Dossier de la Demande de Proposition sur le site de l'ARCEP : [www@arcep.tg](http://www.arcep.tg)
 11. Les demandes de clarifications sur la DP et le processus peuvent être adressées à l'adresse : secretariat.central@arcep.tg, avec objet « DP simulateur tarifaire »
 12. Les offres technique et financière des candidats intéressés, relatives au dossier de Demande de Proposition, sont soumises au plus tard le **vendredi 28 janvier 2022 à 10h 00 TU**, conformément aux indications de la DP.

Le Directeur Général

Yaovi Michel GALLEY